

**ASSOCIATION FAMILLES RURALES
DU PAYS DU MEZENC ET JEUNE LOIRE**

*MAIRIE DE LAUSSONNE
PLACE DE LA MAIRIE
43150 LAUSSONNE*

Projet Educatif

Accueil de Loisirs

Communauté de Communes du Pays du Mézenc

I- LOCALISATION



L'accueil de loisir fonctionne sous couvert d'une délégation de service public concédée pour trois ans par la Communauté de Communes dans le cadre d'un cahier des charges et d'une convention qui déterminent les grandes orientations et obligations.

Après 9 mois de fonctionnement en 2009 (avec la création d'une Association adossée au réseau Familles Rurales), il convient de continuer de développer l'accueil des enfants durant la période estivale et durant les petites vacances scolaires.

Il faut autant se faire que peu pérenniser notre fonctionnement via des financements des Collectivités Territoriales et des Organismes en charge de l'enfance.

L'ouverture les mercredis sera étudiée ultérieurement, notamment dans le cadre du maintien de la semaine scolaire de 4 jours.

L'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc aura lieu sur différents sites :

- ★ Laussonne (école publique, locaux SnCF Les Badioux),
- ★ Saint Front (chalet d'Aiglet),
- ★ Les Estables (chalet du Mézenc),
- ★ Le Monastier/Gazeille (école publique, locaux Fol Ardèche Moulin de l'Etang).

Les enfants, tant du « plateau » que des « bourgs centres », pourront ainsi se rencontrer et faire de nouvelles connaissances, ce qui est primordial pour nos petits villages isolés.

II- Présentation de l'Accueil de loisirs

1) Les centres de loisirs

Organisme : l'Association du Pays du Mézenc et de la Jeune Loire est affiliée à la Fédération Familles Rurales Haute-Loire qui est un mouvement ayant pour missions de répondre aux besoins des familles et défendre leurs intérêts.

Structure : Accueil de Loisirs à la journée ou à la demi-journée pour les enfants de 3 à 14 ans avec possibilité de prendre le repas sur place.

Période d'ouverture :

★ Vacances d'Hiver, du 15 au 26 février 2010 : 2 semaines
Site du Moulins de l'Etang au Monastier,

★ Vacances de Printemps, du 12 au 23 avril 2010 : 2 semaines
Site du Moulins de l'Etang au Monastier,

★ Vacances d'Eté, du 5 au 30 juillet 2010 : 4 semaines
Sites de Laussonne, Le Monastier/Gazeille, Aiglet,

★ Vacances d'Eté, du 2 au 31 août 2010 : 4 semaines
Site d'Aiglet,

★ Vacances d'Automne, du 8 au 17 novembre 2010 : 2 semaines
Site du Moulin de l'Etang au Monastier

★ Vacances de Noël, du 20 au 31 décembre 2010 : 2 semaines
Site du Chalet du Mézenc aux Etables.

Horaires : 8h00 à 18h00 (étude de possibilité d'accueil à 7h30)

2) Les enfants

Origine : Communauté de Communes du Pays du Mézenc et éventuellement en fonction des places disponibles, les enfants extérieurs à ce territoire (avec des modalités particulières de participation).

Age des enfants : de 3 à 14 ans.

Organisation : les enfants sont répartis par groupe et par tranche d'âge, selon les effectifs, l'âge et l'activité choisie par les enfants.

3) Le transport vers les différents sites

Ce point très important pour faciliter la participation dans un territoire morcelé, avec des contraintes et attentes parentales fort différentes, sera géré et financé à partir de 2010 en totalité par l'Association dans le cadre d'une subvention globale de fonctionnement.

4) l'équipe de travail

L'équipe est composée d'une Directrice de l'Association, titulaire des diplômes nécessaires pour être Directrice de site. Pour les petites vacances, la Directrice cumule les deux postes. Pour les vacances d'été, la Directrice est assistée d'un Responsable par site et d'Animateurs.

Les fonctions sont les suivantes :

Directeur :

- ★ Organiser des temps de préparation (planning des activités) et des temps de bilan,
- ★ Aider les Animateurs à réaliser des projets d'animation,
- ★ Assurer le rôle de Directrice pendant les petites vacances,
- ★ Réaliser le suivi des Animateurs,
- ★ Gérer une équipe d'animation,
- ★ S'occuper de la gestion des matériels,
- ★ Gérer un budget et prendre en charge le suivi social de l'Association,

Responsables de sites et Animateurs :

- ★ Garantir la sécurité physique et le bien être des enfants,
- ★ Prendre en compte les spécificités de chacun,
- ★ Favoriser la création et la découverte chez l'enfant, notamment par le jeu,
- ★ Assumer certaines responsabilités,
- ★ Acquérir ou accroître une certaine autonomie,
- ★ Respecter le planning d'activité en gérant son temps,
- ★ Assurer le suivi sanitaire des enfants.

III – Projet éducatif

1) Objectifs généraux

Pour le jeune public, les principaux objectifs de notre Association se résument ainsi :

La vie en collectivité

- ★ Créer des liens sociaux notamment par la connaissance d'autres personnes,
- ★ Connaître la vie en société : encourager l'enfant à aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe,
- ★ Permettre à tous (équipe, enfants, familles) de se respecter et respecter l'environnement social et naturel qui nous entoure,
- ★ Organisation de petits forums avec les enfants pour discuter de leurs idées et de celle de l'équipe d'animation,
- ★ Apprendre à partager avec d'autres personnes, apprendre à partager la vie avec des enfants porteurs d'handicap,

La santé

- ★ Avoir une vigilance particulière sur l'alimentation afin de développer le goût chez les enfants et leur permettre d'avoir une connaissance de l'équilibre et de leurs besoins nécessaires,
- ★ Prendre en compte une hygiène de vie corporelle (propreté, repos, activités physiques) et sensibiliser les enfants aux dangers et soins (soleil, prévention routière,...).

Les actions et les projets

- ★ Favoriser l'autonomie notamment chez les plus petits dans l'idée de donner à chacun la capacité à faire des choix,
- ★ Respect du rythme et des capacités de chaque enfant permettant le développement des enfants à travers les actions mises en place,
- ★ Prise en compte des besoins de chaque enfant suivant son âge et les activités pratiquées : l'équipe veillera à ce que les activités sur la journée soient équilibrées en terme de rythme (retour au calme, activités physiques, calmes, manuelles, ...)

L'accueil et les relations avec les familles et les enfants

- ★ Etablir une relation entre les parents et l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs durant toute sa durée,
- ★ Sécuriser les parents et leur montrer que l'AL est un lieu de loisirs d'échanges conviviaux et éducatifs : les informer sur ce qui s'est passé pendant la journée et leur expliquer ce qui va se faire dans les jours suivants,

★ Sécuriser les enfants dès leur prise en charge au bus ou dans les sites : Etre à l'écoute des enfants, leur expliquer qui va les prendre en charge au centre, ce qu'ils vont y faire, quel déroulement de la journée, ...

La découverte des territoires et d'expériences nouvelles

- ★ Mieux connaître le territoire et les richesses de la Communauté de Communes,
- ★ Connaître d'autres lieux de la Haute-Loire, voire de la région Auvergne, voire d'autres destinations,
- ★ Pratiquer des activités ou sports dans le territoire,

L'Accueil de Loisirs est un endroit où l'on aime venir s'amuser, apprendre et rencontrer de nouvelles personnes. C'est un lieu où l'on passe de bons moments et où on a de bons souvenirs, une source de connaissances, d'épanouissements et d'expériences à échanger et à raconter.

Et tout ceci en toute sécurité !

Nos objectifs pour 2010

- ★ Faire découvrir l'environnement aux enfants en pratiquant des activités de plein air,
- ★ Apprendre de nouvelles activités, jeux et chansons, développer la créativité et l'imagination,
- ★ Apprendre à respecter les rythmes et les capacités de chacun,
- ★ Mettre en place le tri sélectif sur les centres et sensibiliser et informer les enfants pour qu'ils deviennent les éco-citoyens de demain,
- ★ Avoir une attitude citoyenne en respectant les règles (par exemple routières),
- ★ Favoriser le respect de soi et d'autrui : enfants/enfants, enfants/adultes ainsi que le respect des locaux et du matériel,
- ★ Mise en place d'un accueil spécifique pour les 3-4 ans dans la limite des moyens de l'Association et des effectifs,
- ★ Mise en place de séjours pour initier les enfants à la vie collective, le partage et la découverte de nouvelles activités,
- ★ Préparer les échanges avec les autres AL dans le cadre du réseau Familles Rurales ou dans le cadre des relations propres à l'Association. (Par exemple, échanges avec des enfants en dehors du territoire, notamment le Puy en Velay).

*Rédigé par une Commission de Parents,
Membres du Bureau de l'Association,
Validé par le Conseil d'Administration en date du 3 mai 2010*

Pour l'Association Familles Rurales
Du Pays du Mézenc et Jeune Loire

Le Président
Eric MATHELET